

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris. le 9 février 2022

VERSEMENT DE LA REVALORISATION DES PETITES RETRAITES DES CONJOINTS ET CONJOINTES AGRICOLES

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, et le secrétaire d'Etat auprès de la ministre du Travail, de l'Insertion et de l'Emploi, chargé des Retraites et de la Santé au travail, Laurent Pietraszewski, annoncent le versement, à compter du 9 février, de la revalorisation des retraites pour les conjoints et conjointes agricoles.

Cette revalorisation, issue de la loi du 17 décembre 2021 adoptée à l'initiative du député André Chassaigne et soutenue par le Gouvernement, prévoit que le minimum de retraite de base des conjoints collaborateurs d'exploitation agricole et des aides familiaux soit aligné sur celui des chefs d'exploitation.

Cette hausse, entrée en vigueur le 1er janvier 2022, se matérialise à compter de ce mercredi 9 février 2022, date du versement des pensions au titre du mois de janvier par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) aux retraités.

Plus de 200 000 retraités sont concernés par cette augmentation de leur pension de retraite. Les femmes en sont les principales bénéficiaires : elles seront plus de 120 000 à voir leur pension augmenter d'en moyenne 70€ par mois ; 30% d'entre elles bénéficieront d'une hausse de pension supérieure à 100€ par mois.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre des travaux conduits par le Gouvernement en faveur de la revalorisation des petites retraites agricoles qui a déjà abouti à ce que plus de 200 000 anciens chefs d'exploitation agricole voient leur pension revalorisée de 100 € par mois en moyenne depuis le 1^{er} novembre 2021, et, suite à la décision du Premier ministre, avec deux mois d'avance sur le calendrier initialement prévu.

Julien Denormandie: « Cette revalorisation est avant tout la reconnaissance du travail de ces femmes et de ces hommes qui nourrissent le peuple français. Revaloriser les retraites les plus basses, c'est reconnaître l'engagement de toute une vie au service de notre souveraineté alimentaire, pour les chefs d'exploitation comme pour leurs conjoints »

Laurent Pietraszewski : « Cette nouvelle étape concrétise le mouvement inédit de revalorisation des retraites agricoles engagé sous ce quinquennat. Il était normal que l'ensemble des membres de la famille ayant travaillé sur l'exploitation familiale puisse

également bénéficier d'une revalorisation de pension. C'est, en particulier, une mesure forte de justice envers de nombreuses femmes qui ont travaillé toute leur vie aux côtés de leur conjoint agriculteur et le signe de la reconnaissance du pays pour leur travail. »

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie Tél : 01 49 55 59 74 cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Hôtel de Villeroy 78 bis rue de Varenne 75007 Paris